



# Charte de l'étudiant erasmus

Le programme Erasmus+ aide les étudiants et les diplômés à apprendre, se former et grandir sur le plan personnel et professionnel. Il encourage aussi l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité. Il soutient des projets en lien avec le numérique, l'environnement et la participation citoyenne. Cette charte explique clairement vos droits et devoirs pour profiter au mieux de votre mobilité.

**Programme  
Erasmus+  
2021-2027**

**Enrichit les vies,  
ouvre les esprits.**

## AVANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

### VOS DROITS

- Vous avez le droit de recevoir des informations sur la candidature, votre établissement d'accueil et les activités possibles pendant votre séjour.
- Vous devez recevoir une avance sur votre bourse dans les 30 jours après la signature du contrat ou dès votre arrivée, mais au plus tard au début de votre mobilité.
- Si vous partez étudier, vous devez signer un contrat pédagogique en ligne pour préciser vos cours ou activités. Vous pouvez le faire via l'application Erasmus+.
- Vous avez droit à des informations sur la reconnaissance de vos résultats et les notes dans votre établissement d'accueil.
- Vous devez aussi pouvoir obtenir des renseignements sur l'assurance, le logement, le visa (si nécessaire) et les aides pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

### VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Vous devez signer un contrat de subvention avec votre université d'origine et un contrat pédagogique avec votre université d'origine et d'accueil. Ce contrat précise vos cours ou activités et garantit la reconnaissance de vos crédits pour votre diplôme.
- Une fois accepté, vous devrez passer un test de langue en ligne ((Online Linguistic Support - OLS), si disponible, pour évaluer votre niveau et accéder à des ressources d'apprentissage adaptées.
- Vous devez souscrire une assurance maladie pour toute la durée de votre séjour. Vous allez recevoir toutes les informations nécessaires pour cela de la part de votre université.
- Si vous partez en stage, vous devez aussi être couvert par une assurance responsabilité civile et accident avec votre université ou votre entreprise d'accueil.

## PENDANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

### VOS DROITS

- Vous devez être traité de la même façon que les étudiants locaux, sans discrimination (âge, origine, genre, handicap, situation familiale, religion, opinions politiques, etc.).
- Vous avez le droit de vous exprimer librement et de partager vos idées pendant votre séjour.
- Si l'université d'accueil propose un tutorat ou un accompagnement, vous pouvez en bénéficier.
- Vous pouvez participer aux organisations étudiantes, vous informer sur leurs activités et accéder aux services d'aide aux étudiants (associations, représentants étudiants, médiateurs).
- Votre bourse ou prêt étudiant de votre pays d'origine continue pendant votre mobilité.
- Si vous êtes en situation financière difficile ou si vous choisissez un transport écologique, vous pouvez demander une aide financière supplémentaire.
- Vous n'avez pas à payer de frais d'inscription, d'examen, ni d'accès aux bibliothèques et laboratoires.
- Vous pouvez demander des modifications à votre contrat pédagogique ou une prolongation de votre séjour, selon les délais fixés par votre université d'origine et d'accueil.

### VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Respectez les règles de votre université d'accueil et du pays, notamment en matière de conduite, de santé et de sécurité.
- Respectez la diversité et ne faites aucune discrimination envers les autres (âge, origine, genre, handicap, religion, opinions, etc.).
- Agissez avec respect envers la communauté locale et universitaire. Ne harcelez ni n'intimidez personne.
- Soyez prudent : adoptez un comportement qui ne met pas en danger votre santé ou celle des autres.
- Soyez honnête dans vos études et faites de votre mieux aux examens et évaluations.
- Profitez des opportunités d'apprentissage et engagez-vous dans la vie sociale locale (activités, projets interculturels, etc.).
- Vous pourriez avoir des frais minimes pour l'assurance, les associations étudiantes ou l'utilisation de certains équipements.
- Si vous souhaitez prolonger votre séjour, faites la demande au moins un mois avant la fin de votre période initiale.
- Toute modification de votre contrat pédagogique doit être validée par votre université d'origine et d'accueil.

## APRÈS LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

### VOS DROITS

- Vos études à l'étranger sont reconnues automatiquement par votre université d'origine, comme prévu dans votre contrat pédagogique.
- Vous pouvez demander un Europass Mobilité si vous êtes un jeune diplômé d'un pays participant au programme Erasmus+.
- Votre université d'accueil doit vous fournir un relevé de notes dans les 5 semaines après la publication de vos résultats. Ce relevé indiquera vos crédits et notes obtenues.
- Votre université d'origine vous informera sur la reconnaissance de vos résultats et les intégrera dans votre diplôme.
- Si votre université fait partie du programme Erasmus+, vos crédits seront ajoutés au supplément au diplôme, qui peut être fourni en version numérique et dans sa langue d'origine.
- Si vous avez fait un stage, vous recevrez un certificat de stage détaillant vos tâches et compétences acquises.
- Si le stage ne fait pas partie de vos études, vous pouvez demander son enregistrement dans l'Europass Mobilité et, si votre université fait partie du processus de Bologne, il sera ajouté à votre supplément au diplôme.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Vous devez remplir un rapport sur votre expérience Erasmus+ pour votre université d'origine, votre université d'accueil, l'agence Erasmus+ et la Commission européenne. Ces retours aident à améliorer le programme pour les futurs étudiants.
- Partagez votre expérience avec d'autres étudiants, vos amis ou même des journalistes pour informer et inspirer.
- Utilisez l'application mobile Erasmus+ pour donner des conseils aux futurs participants.
- Il est encouragé de rejoindre les réseaux d'anciens étudiants Erasmus+, de participer aux projets Erasmus+ et de promouvoir ses valeurs (échange culturel, solidarité, ouverture internationale).

### PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

## VOS DROITS

- Vous avez droit à un accès équitable au programme Erasmus+ et à des procédures justes et transparentes à chaque étape de votre séjour.
- Si vous avez un problème ou si vos droits ne sont pas respectés, contactez d'abord votre université d'origine ou d'accueil pour trouver une solution.
- Vérifiez votre contrat pédagogique pour savoir à qui vous adresser. Si nécessaire, suivez les procédures de réclamation officielles de votre université.
- Si votre université ne respecte pas ses engagements, vous pouvez contacter l'agence nationale Erasmus+.
- Vous pouvez aussi demander de l'aide aux associations et représentants étudiants de votre université d'origine ou d'accueil.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Téléchargez l'application Erasmus+ Mobile pour accéder facilement aux services, conseils et opportunités pendant votre séjour.
- Utilisez l'outil de soutien linguistique en ligne (OLS) pour améliorer vos compétences en langues et faciliter votre communication au quotidien.
- Pensez à l'environnement : essayez de réduire votre empreinte carbone en choisissant des modes de transport plus écologiques.
- Renseignez-vous auprès de votre université sur les solutions disponibles pour rendre votre expérience Erasmus+ plus respectueuse de l'environnement.

**QU'ARRIVE-T-IL SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LA CHARTE ?**  
**Votre établissement d'origine et/ou d'accueil peut décider de mettre fin**  
**à votre période de mobilité à l'étranger.**